



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 5 novembre 2019, à 18 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
	La trésorière	Sylvie Poitras
Sont absents :	M. le Conseiller	Keven Renière

2019-11-05 - 375

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2019-11-05 - 376

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que préparé et déposé par la greffière;

ADOPTÉ

2019-11-05 - 377

Adoption du plan de sécurité civile de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-11-05 - 377

(suite)

Attendu que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Monsieur Alain Cassista, coordonnateur municipal de la sécurité civile, soit adopté;

Que Monsieur Alain Cassista soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉ

2019-11-05 - 378

Adoption - Organisation municipale de la sécurité civile

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

Attendu que le Conseil municipal de Sainte-Anne-des-Plaines reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Alain Cassista
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Linda Charbonneau
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Martin Legault
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Geneviève Lazure
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Élisabeth Émond
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Magalie Lanoue
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Sylvain Caya Officier délégué du Service de police
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Patrice Martel Officier délégué du Service de police



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-11-05 - 378

(suite)

Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Maxime Thérien
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Frédéric Maltais
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Paulo Fournier
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Olivier Hogue

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉ

2019-11-05 - 379

Demande d'aide financière - Fonds de développement Tourisme Laurentides

Attendu le projet de bonification de l'offre des activités offertes au Parc des Méandres et le projet de mise à niveau dudit parc;

Attendu que pour mener à bien ce projet, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire présenter une demande d'aide financière au « Fonds de développement Tourisme Laurentides »;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la demande d'aide financière au « Fonds de développement Tourisme Laurentides » pour le projet de bonification de l'offre des activités offertes au Parc des Méandre et pour la mise à niveau dudit parc;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à contribuer au projet déposé au « Fonds de développement Tourisme Laurentides » par une mise de fond minimale de 20 % du coût du projet;

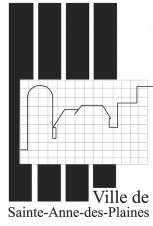
Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines nomme Madame Julie Boivin, mairesse suppléante et conseillère municipale, à titre de représentant municipal pour la présentation et le suivi de la demande d'aide financière, la signature de la convention d'aide financière et de tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière;

ADOPTÉ

2019-11-05

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-11-05 - 380

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière